



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 21 MARS 2025 à 10h00

DELIBERATION N° 2025/06
BUDGET PRIMITIF 2025

Le comité syndical a été convoqué le 7 mars 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix délibératives : 76

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Mme et MM Nicole PEYCELON, Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents représentés :

MM Philippe DENIS, Joël EPINAT, Yannick JARDIN et Jean-François RASCLE.

Membres titulaires absents excusés :

M., Pierre DREVET.

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

M. René CHAVAS

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

DELIBERATION DU 21 MARS 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Le débat d'orientation budgétaire 2025 a eu lieu lors du comité syndical du 17 janvier 2025.

Le projet s'élève, en recettes et en dépenses, à 212 429,64 € en section de fonctionnement et à 213 190,69 € en section d'investissement, avec les ventilations suivantes :

- En section de fonctionnement :
 - Une enveloppe de 212 429,64 € de recettes, dont 53 228,39 € de résultat reporté et 159 201,25 € de cotisation des EPCI membres.
 - Une enveloppe de 212 429,64 € de dépenses.
- En section d'investissement :
 - Une enveloppe de 213 190,69 € de recettes, dont 142 761,05 € de résultat reporté, 39 458 € de dotation aux amortissements et 30 971,64€ de transfert depuis la section de fonctionnement.
 - Une enveloppe de 213 190,69 € de dépenses.

A) Le budget de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement de 212 429,64 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) estimées à 125 000,00 € dont :
 - 108 000,00 € au titre des conventions avec Saint-Etienne Métropole : conventions de mise à disposition de personnel et convention de gestion et d'assistance administrative générale ;
 - 17 000,00 € pour des charges diverses (fournitures, assurances, cotisation AMORCE, frais de déplacements...)
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont nulles, les agents du SYDEMER étant mis à disposition via une convention avec Saint-Etienne Métropole
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 065) estimées à 17 000 € comprenant les frais de mission et indemnités des élus
- Une dotation aux amortissements des études, soit 39 458,00 €
- Un transfert vers la section d'investissement de 30 971,64€

Tableau de synthèse / Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Conventions SEM	108 000,00 €	Résultat reporté (002)	53 228,39 €
Charges diverses	17 000,00 €	Cotisations 2024	159 201,25 €
Autres charges de gestion courante	17 000,00 €		
Dotation aux amortissements	39 458,00 €		
Transfert vers la section d'investissement	30 971,64 €		
Total Dépenses	212 429,64 €	Total Recettes	212 429,64 €

B) Le budget d'investissement :

Les charges de fonctionnement de 213 190,69 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- La réalisation de l'étude d'opportunité de transfert de la compétence Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés depuis les EPCI vers le SYDEMER, et accompagnement à sa mise en œuvre, pour un montant de 69 600 €.
- La participation aux études de l'Entente avec la métropole de Lyon et 4 autres EPCI, visant l'acheminement ferroviaire des déchets du SYDEMER à l'incinérateur de Lyon-Gerland, dont le montant est estimé à 25 000 €.
- L'initialisation des études préalables de définition et programmation de la future unité de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels et assimilés, pour un montant de 118 590,69€.

Tableau de synthèse/Investissement			
Dépenses		Recettes	
Etude d'opportunité de transfert de la compétence traitement	69 600,00 €	Résultat reporté (001)	142 761,05 €
Etudes de l'Entente Métropole de Lyon	25 000,00 €	Dotation aux amortissements	39 458,00 €
Etudes de définition et de programmation	118 590,69 €	Transfert depuis la section de fonctionnement	30 971,64 €
Total Dépenses	213 190,69 €	Total Recettes	213 190,69 €

C) Le financement du budget du Syndicat mixte

Les ressources pour 2025 seront constituées par les participations des EPCI membres.

Conformément aux statuts, une cotisation par habitant est fixée annuellement sur la base du dernier recensement.

Pour l'année 2025, il est proposé de fixer une cotisation annuelle par habitant à **0.25 € par habitant**, pour un montant total d'adhésions de **159 201,25 €**.



Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte le budget primitif 2025.

Mis aux voix, ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Julien DUCHÉ

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line crossing it near the center, and a long horizontal tail extending to the right.

François DRIOL